

DECISION DU MAIRE n° 2025-010

Délégation du Conseil Municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°022 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire :

- à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 300 000 € H.T.

Vu la décision du Maire n°2025-004 attribuant à l'entreprise EUROVIA BRETAGNE le marché de l'aménagement des parkings centraux situés Cours des Quais pour un montant de 226 337.50 € HT, soit 271 605.00 € TTC.

Considérant la nécessité de :

- Parking PC1 et complément créée
 - D'augmenter la surface de chaussée à traiter en revêtement enrobé
- Trottoirs SNT
 - D'augmenter la surface de trottoir en limite des parkings de la SNT à traiter en revêtement enrobé
- Reprises des descentes d'eaux pluviales
 - De refaire les descentes d'eaux, suite à la découverte de 2 canalisations d'eaux pluviales défectueuses
- Abattages d'arbres
 - D'abattre les arbres existants en axe de parking entre la rue du Voulien et le giratoire Alain Barrière
- Diagnostic amiante et HAP
 - De procéder à un contrôle sur la qualité des enrobés en place

Considérant la somme des plus-values constatées sur l'opération, d'un montant de + 47 631.90 € HT,

Je soussigné Yves Normand, Maire de LA TRINITÉ-SUR-MER :

DECIDE

- De passer un avenant en plus-value au marché de l'aménagement des parkings centraux situés Cours des Quais attribué à l'entreprise EUROVIA BRETAGNE d'un montant de + 47 631.90 € HT soit + 57 158.28 € TTC, portant le montant global du marché à 273 969.40 € HT, soit 328 763.28 € TTC,
- De signer avec l'entreprise ledit avenant.

A La Trinité-sur-Mer, le 15 mai 2025

Le Maire,
Yves NORMAND

